

BON DE COMMANDE DEMANDE D'ENTRETIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Formulaire à retourner à Roannaise de l'Eau – 63 rue Jean Jaurès – CS 30215 – 42313 Roanne Cedex

ou à l'adresse mail suivante : dtechnique@roannaise-de-leau.fr

En cas de dossier incomplet ou non signé, votre demande ne pourra pas être traitée

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION A VIDANGER (à renseigner obligatoirement)

- Référence du point d'installation (pdi) :
- Référence cadastrale : Section : Numéro :
- Adresse :
Code postal : Commune :
- Type d'installation
☐ Fosse toutes eaux ☐ Fosse septique + bac à graisse ☐ Microstation
 Volume de l'installation : m3 ☐ Ne sais pas

NATURE DE LA DEMANDE

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre : (une seule case à cocher)

- ☐ d'un entretien courant (curage sous 4 à 6 semaines) ☐ d'un entretien urgent (curage sous 48h. PLUS VALUE de 80.00€ HT)

MERCI DE COCHER LES ELEMENTS DEVANT ETRE ENTRETENUS (renseignements obligatoires pour prise en compte de votre demande)

Remarque : les prestations sont facturées selon les tarifs et taux de TVA applicables le jour de la prestation.

Les montants qui figurent ci-dessous correspondent aux tarifs en vigueur au 11/03/2026 et sont mentionnés à titre informatif

DESIGNATION PRESTATION	Unité	Choix prestations	
		Case à cocher	Prix unitaire en € HT
Vidange et nettoyage d'une fosse et/ou d'un bac à graisses = prétraitement, (volume < ou = 5 m3)	Forfait	☐	170,00
Vidange et nettoyage d'une fosse supplémentaire	Forfait	☐	105,00
Forfait par m3 supplémentaire, au-delà de 5 m3 vidangés	le m3	☐	38,00
Curage du traitement	Forfait	☐	40,00
Nettoyage poste de relevage	Forfait	☐	57,00
Remplissage en eau du prétraitement (1m3)	Forfait	☐	12,00
Tuyau supplémentaire : le mètre linéaire, au-delà de 25 mètres linéaires	Le ml	☐	2,40

Informations tarifs complémentaires

- Forfait gestion et traitement du dossier : **35 €HT**
- Traitement des matières de vidange à la STEP d Roanne : **40 €HT le m3**
- Frais pour contraintes d'accessibilité : **100 €HT**
- Débouchage d'une canalisation (pas possible en prestation seul) : **60 € HT**
- Frais de déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place : **88 € HT**
- Frais pour rendez-vous non respecté par l'usager : **88 €HT**

Exemple de coût

Prestation pour l'entretien en urgence d'une installation comprenant une fosse toutes eaux de 3 m3 , un bac à graisse de 500 litres et un filtre à sable qui fonctionne correctement	Prix unitaire € HT	Quantité	Montant € HT	Montant € TTC
Vidange et nettoyage d'une fosse et/ou d'un bac à graisses = prétraitement, (volume < ou = 5 m3) (forfait)	170	1	170	204
Entretien dit « URGENT » (forfait)	80	1	80	96
Gestion et traitement du dossier (forfait)	35	1	35	42
Traitement des matières de vidange à la STEP de Roanne (m3)	40	3.5	140	168
Total			425	510

Numéro de téléphone obligatoire

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : E-mail :

Tél. fixe : Tél. portable :

 Raison sociale :
 Nom commercial :
 Forme juridique :
 N° SIRET :
 Nom du responsable légal :

Je soussigné(e), demandeur, fait appel à Roannaise de l'Eau pour effectuer l'entretien de mon dispositif d'assainissement non collectif et je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant ci-après.

A le

Signature du demandeur, précédée de la mention « bon pour accord »

CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif, Roannaise de l'Eau a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.

La prestation comprend le déplacement, la vidange des prétraitements, le dépotage pour 1m3 de matière de vidange ainsi que les frais de dossier. Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 25m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges ». Ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en sus. En cas d'impossibilité pour un poids lourd d'accéder au site de vidange, des frais de contraintes d'accessibilité seront facturés à l'usager.

L'usager s'engage à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Si vous souhaitez recourir à cette prestation vous devez passer commande auprès de Roannaise de l'Eau. A la suite de cette commande, la société vidangeur mandatée par Roannaise de l'Eau vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone 5 jours maximum avant la date d'intervention.

Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant. En cas de manquement au rendez-vous, des frais seront facturés à l'usager. De même, pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés...) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement vous sera facturé à l'usager. L'usager a néanmoins la possibilité de se désister dans un délai de 48 heures avant l'intervention. Passé ce délai, le forfait déplacement sera facturé.

Une fois sur place et à la suite de l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par l'usager. Un exemplaire sera remis à l'usager. L'usager disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

Roannaise de l'Eau adressera à l'usager la facture correspondante à la prestation, dont les modalités de règlement sont précisées sur la facture.

Roannaise de l'Eau ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'usager.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les fosses étanches, les microstations.

La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et du Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, ainsi que la loi 2018-493 du 20/06/2018, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, ainsi que d'un droit d'opposition, de limitation et d'effacement dans le cadre permis par le RGPD. Ils peuvent exercer ces droits auprès de notre délégué à la protection des données sur dpo@roannais@agglomeration.fr ou par écrit au siège de Roannaise de l'Eau. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données sont utilisées par Roannaise de l'Eau qui s'engage à ne pas les divulguer ou transmettre à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sauf aux fins strictement nécessaires au bon exercice de ses compétences et missions. Ces données seront conservées dans un délai de 10 ans après la fin du contrat et/ou prestation(s), puis détruites ou archivées.